AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-2-67 615497

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE

(SEINE, SEINE-&-OISE, SEINE-&-MARNE, EURE,

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 47 Av. Paul-Doumer, (93) MONTREUIL-s-BOIS - 287 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

20 FEVRIER 1967

BULLETIN n° 77.

TRAITEMENT DU SOL ET DES SEMENCES EN CULTURES LEGUMIERES

1°/ Traitement du sol : Il peut être généralisé (ensemble de la surface) ou localisé (lignes de semis ou de repiquage).

Les insecticides les plus utilisés sont : Lindane 1,5 kg - Heptachlore 3 kg - Chlordane 8 kg - Aldrine et Dieldrine 4 kg - Parathion 10 kg (de matière active à l'hectare. Ces doses s'entendent pour un traitement généralisé. Enfouir par hersage croisé.

Pour lutter contre les Nématodes, les produits les plus employés sont : D. D. (dichloropropane - dichloropropène) à 300 - 400 l. ha - D. B. (dibrométhane) à 150 l. - méthyldithiocarbamate à 380 kg de m.a. par ha. Les deux premiers s'appliquent par injection dans le sol à 10 - 15 cm. de profondeur, le dernier par arrosage abondant en surface. Ce produit agit également contre certains champignons parasites et des plantes adventices.

Contre les champignons du sol, les produits recommandés sont : Formol 10 l. d'une solution à 2 % de formol commercial par m2 (couches de semis) - Oxyquinoléate de cuivre - Quintozène (pourriture à sclérotes et hernie du chou) - Thirame (fonte des semis et pourriture grise) - Captane (pourriture grise) - Manèbe.

Le traitement à la vapeur est efficace vis à vis de nombreux organismes animaux et végétaux ; il est généralement réservé aux serres et terrains maraîchers.

2°/ Traitement des semences : Il s'effectue par immersion, poudrage sec ou humide. L'emploi d'un adhésif permet de retenir une quantité suffisante de produit en surface des graines. Pour ce traitement, il est préférable d'utiliser des formulations à haute teneur en matière active. Le choix du produit et de sa dose d'emploi doivent tenir compte de son degré de phytotoxicité à l'encontre des jeunes plantules de certaines espèces cultivées (notamment Liliacées).

Quelques applications :

- Mouche de l'oignon : Utiliser Aldrine (15 g.) - Heptachlore (50 g.) de m.a. par kg de graines. Le Diéthion doit être utilisé à la dose minimum de 60 g. de m.a. à l'are. La dose d'emploi de ce produit par kg de semence (ou bulbilles) doit donc être calculée en fonction de la densité du semis ou de la plantation.

- Charbon de l'oignon et du poireau : Utiliser Thirame (56 g.) - Quintozène (9 g.) de m.a. par kg de semences. L'emploi d'huile comme adhésif est proscrit avec ces deux produits. Le Quintozène peut être phytotoxique en sols légers.

- Septoriose du céleri : Tremper les semences pendant 20 mn. dans une solution de formol à 0,25 % (rincer ensuite) ou utiliser des produits cupriques ou organiques de synthèse : Zinèbe, Manèbe, Thirame .. Les terreaux de semis et de cultures doivent être également désinfectés.

P 148

TRAITEMENT DES ARBRES FRUITIERS AU DEPART DE LA VEGETATION.

Le relèvement des températures constaté depuis quelques jours, va favoriser à nouveau le départ de la végétation.

Il convient de rappeler que les colorants nitrés et leurs formulations huileuses (huile blanche +colorants) dont l'efficacité sur les formes hivernantes de certains ravageurs est d'autant plus importante qu'ils sont employés le plus près possible de la reprise de leur activité. Ces produits sont néanmoins phytotoxiques, ils ne doivent plus être appliqués sur les arbres ayant atteint ou dépassé le stade C.

A partir de ce stade, on fait appel aux esters phosphoriques huileux, aussi efficaces que les colorants nitrés seuls ou en mélange avec les huiles blanches.

Au départ de la végétation, d'autres parasites que ceux détruits par les traitements ci-dessus, nécessitent une intervention tôt en saison.

1°/ Arbres fruitiers à pépins :

- Tavelure du poirier : les attaques de Tavelure ont été parfois sévères au cours de 1966 et ont provoqué la formation de pustules chancreuses sur bois. Ces pustules recèlent depuis janvier des fructifications conidiennes en abondance qui risquent de provoquer une attaque précoce de Tavelure. Une application cuprique devra intervenir dès l'apparition du stade C 3.

- Oïdium du Pommier : Les 1ers traitements doivent être effectués tôt en saison. Les produits soufrés ne peuvent être employés avec les produits huileux, en raison de l'incompatibilité de ces produits.

- Anthonome du Pommier : Les pommiers sont réceptifs aux attaques de cet insecte dès que les bourgeons ont atteint le stade B. Utiliser D.D.T. - Méthoxychlore et H.C.H. (100 g)- Lindane 12 g., de m.a. par hl. d'eau.

2°/ Arbres fruitiers à noyaux :

- Monilia et Gnomonia du Cerisier : Pour lutter contre ces maladies, appliquer au gonflement des bourgeons, une préparation cuprique (250 g. de cuivre métal par hl).

- Monilia de l'Abricotier : Un 1er traitement doit intervenir dès que 20 % des bourgeons ont leurs pétales roses qui commencent à se dégager au sommet.

- Cloque du Pêcher : La meilleure époque d'intervention se situe au début du gonflement des bourgeons. Si le débourrement est lent et irrégulier, deux traitements peuvent être nécessaires. Les préparations à base de cuivre, Captane, Zirame, Ferbame, Thirame et Zirame + cuivre, sont efficaces.

- Teigne du Cerisier : Une pulvérisation abondante doit être appliquée dès le début du gonflement des bourgeons avec les colorants nitrés ou le mélange huile blanche + colorants, plus tardivement avec les Oléoparathions.

ABONNEMENTS : Il sera difficile d'assurer en mars la continuité du service des bulletins aux personnes qui n'auront pas renouvelé leur abonnement. Il est conseillé à ces derniers de procéder d'urgence à ce renouvellement.

L'Ingénieur et l'Agent Technique chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BERGER.

Imprimerie de la Station de l'Ile-de-France - Directeur-Gérant : L. Bouyx.
47, Avenue Paul Doumer - 93- MONTREUIL-Ss-BOIS.